

DIFFUSION SFR DU 21 AVRIL 2020



ARTISANS INFOS

Mardi 21 avril 2020



La CMA34 vous répond au téléphone

L' Artisanat, c'est le contact humain !

Voilà pourquoi depuis le dimanche 15 mars vous pouvez nous joindre par téléphone sur de multiples numéros. Depuis un mois, donc, plusieurs milliers d'artisans, en difficulté, ou simplement en quête d'informations, se sont adressés de vive-voix à nos agents. **Ces spécialistes sont au fait des nouvelles dispositions en temps réel et surtout vous fournissent des informations vérifiées.**

Du lundi au vendredi de 8 h à 18 h vous pouvez nous contacter :

Montpellier : 04 67 72 72 29 / 04 67 72 72 03 / 04 67 72 72 31 / 04 67 72 72 27

Béziers : 04 67 62 81 40

L'artisanat, c'est aussi le numérique

Voilà pourquoi la CMA 34 vous propose un nouveau site Internet <https://www.cma34-covid19.fr/>

Sur ce site, sont publiées les modalités d'aide aux entreprises et des « tutos » spécifiques à chacun de nos métiers face à la crise sanitaire et économique.

La CMA 34 crée aussi cette nouvelle lettre d'information hebdomadaire.

Voilà, chers collègues artisans, de nouveaux outils de communication qui, je l'espère, vous seront utiles dans cette période difficile.

Artisanalelement votre

LES AIDES DE L'ETAT ET DE LA REGION OCCITANIE



Fonds de solidarité de l'Etat - prime de 1500 € - volet 1

A partir du 1er mai 2020, toutes les entreprises éligibles ayant subi une perte de chiffre d'affaires de plus de 50 % en avril 2020 par rapport à avril 2019 ou, si l'entreprise le souhaite, par rapport au chiffre d'affaires mensuel sur 2019 peuvent également faire une déclaration. (moyenne des chiffres d'affaires de l'année = somme des chiffres d'affaires de janvier à décembre 2019 divisé par 12).

Plus d'infos : <https://bit.ly/3bnNSIV>



Volet 2 du fonds de solidarité (en complètement de l'aide nationale)

Subvention forfaitaire de 2 000 € à 5 000€ (sous certaines conditions)

Plus d'infos : <https://bit.ly/2VI2XYK>

LES AIDES DE L'URSSAF



Les travailleurs indépendants de l'artisanat et du commerce bénéficieront, en avril, d'une « indemnité de perte de gains ».

Elle s'adresse aux artisans/commerçants et à leurs conjoints collaborateurs relevant du Régime Complémentaire des Indépendants (RCI), en activité au 15 mars 2020 et immatriculés avant le 1er janvier 2019. **Elle leur sera versée, fin avril et sera cumulable avec le Fonds de Solidarité** mis en place par le gouvernement. Son montant est plafonné à hauteur des cotisations et contributions sociales RCI versées au titre de l'exercice 2018 et est plafonné à 1250 € nets d'impôts et de charges sociales. Elle ne nécessite aucune démarche des travailleurs indépendants concernés.

Plus d'infos : <https://www.secu-independants.fr/cpsti/actualites/actualites-nationales/epidemie-de-coronavirus/#c47714>

LES AIDES LOCALES



Métropole de Montpellier

Des exonérations pour l'économie de proximité, pour un trimestre éventuellement reconductible et remboursement des versements effectués.

Exonérations des loyers pour les entreprises hébergées dans le patrimoine communautaire

Report du paiement de la taxe de séjour pour les hôteliers.

Création d'un fonds de soutien mensuel pour la prise en charge des loyers professionnels jusqu'à 500 euros pour le mois d'avril.

Pour qui ? : indépendants, autoentrepreneurs, commerçants, TPE entre 0 et 10 salariés

Modalités : **à compter du 20 avril**, les entreprises peuvent faire la demande sur le site www.entreprendre-montpellier.fr



Castelnaud-Le-Lez

La Ville de Castelnaud-Le-Lez met en place une aide financière pour les commerçants et artisans de proximité dont l'activité est arrêtée ou très largement diminuée depuis le confinement : le siège social ou l'activité principale est situé dans la commune et un chiffre d'affaires inférieur à 120000 € HT annuels.

Il suffit d'adresser un courriel à aide.entreprises@castelnaud-le-lez.fr en précisant ses coordonnées : nom personnel, type d'entreprise, téléphone, adresse mail, SIRET de l'entreprise, activité...



Sète agglomération

Des aides financières ont été actées par Sète agglomération Méditerranée pour soutenir l'économie locale. **Ce plan de soutien sera dévoilé dans son intégralité le 23 avril 2020.** Plus d'information : [ici](#) Faire sa demande Uniquement par e-mail à urgence-covid@agglopoie.fr en précisant toutes vos coordonnées (nom, prénom, activité, SIRET, adresse.)

ASSISTANCE AU NUMERIQUE



La crise sanitaire que nous traversons modifie nos pratiques dans de nombreux domaines .Elle révèle que le numérique, et en particulier le commerce en ligne, peut être une solution pour maintenir un minimum de chiffre d'affaires.Vous souhaitez :mettre à jour votre site ,vos réseaux sociaux pour rester en contact avec votre clientèle, adopter une solution de e-commerce pour vendre en ligne. La CMA34 vous propose des formations individuelles à distance ou du conseil avec des spécialistes du numérique pour vous aider à mettre en place les bons outils pour rester en contact avec votre clientèle ou vendre en ligne. Contact : s.mathieu@cma-herault.fr

Toutes les informations sont à retrouver sur notre site :



Dans le cadre du RGPD vous pouvez demander votre désinscription à nos messages en vous adressant à : cma34@cma-herault.fr